

27^e Dictée de Saint-Maur



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

DÉROULEMENT

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017

Dictée des lycéens, étudiants, seniors amateurs et seniors champions

13 h	Accueil des participants
14 h	Énoncé de la dictée <i>Test subsidiaire</i>
15 h	Animation Scrabble
vers 17 h	Corrigé de la dictée
à partir de 17 h 30	Palmarès et remise des prix Vin d'honneur

27^e Dictée de Saint-Maur

organisée

en partenariat avec le Club de Scrabble de la Boucle

DICTÉE SENIORS



**ENTRE 15 H 30 ET 17 H
INITIATION AU SCRABBLE
EN DUPLICATE**

**Le dimanche 18 novembre 2018
à la Mairie de Saint-Maur-des-Fossés
à 14 h**

*Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 10 novembre 2018 à
Saint-Maur Animation - 8, avenue Jean Jaurès - 94100 Saint-Maur-des-Fossés*

*Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée
et dans la limite des places disponibles*

Pour tout renseignement : 01 48 86 41 15

RÈGLEMENT

- ART. 1** La Ville de Saint-Maur-des-Fossés organise en partenariat avec le Club de Scrabble de la Boucle, la Dictée «SENIORS». Elle aura lieu le : **Dimanche 18 novembre 2018 à 14 h dans la salle des Fêtes (Mairie de Saint-Maur-des-Fossés)**
- ART. 2** La dictée est ouverte à tous dans la limite des places disponibles, sauf aux enfants entrant dans la catégorie « Juniors Primaire » ou « Juniors Collège ». Il suffit de renvoyer le bon d'inscription avant le 10 novembre 2017 à Saint-Maur Animation : 8, avenue Jean Jaurès - 94100 Saint-Maur-des-Fossés. L'accueil des participants se fera à partir de 13 h. La liste d'attente sera débloquée un quart d'heure avant le début de la dictée. Toute personne inscrite non présente à 13 h 45 pourra voir sa participation annulée. Sont exclus les membres du jury ainsi que toute personne ou tout membre de la famille d'une personne ayant participé de près ou de loin à l'organisation de cette manifestation.
- ART. 3** Le nombre minimum de participants est de 30. En deçà de ce nombre, la dictée sera annulée. Le nombre de places est limité à 150. Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Une carte d'identité pourra être demandée aux participants le jour de la dictée. L'engagement est gratuit.
- ART. 4** Les concurrents seront répartis en 4 catégories : SENIORS LYCÉENS, SENIORS ÉTUDIANTS, SENIORS CHAMPIONS et SENIORS AMATEURS.
- « SENIORS LYCÉENS » : de la seconde à la terminale exclusivement
 - « SENIORS ÉTUDIANTS » : concurrents en études supérieures, n'ayant pas interrompu ses études et âgés de moins de 26 ans.
 - « SENIORS CHAMPIONS » : concurrents ayant été classés au moins une fois dans les 3 premiers de la catégorie Seniors amateurs et/ou catégorie Champions lors des 5 dernières dictées. Par ailleurs, tout participant ayant terminé à la première place de la dictée «seniors» de Saint-Maur depuis sa création sera désormais automatiquement inscrit dans cette catégorie.
 - « SENIORS AMATEURS » : concurrents ne rentrant dans aucune des autres catégories.
- ART. 5** Dans chacune des catégories, le concurrent ayant commis le moins de fautes sera proclamé vainqueur. Les éventuels ex aequo seront départagés par des tests subsidiaires.
- ART. 6** Des coupes et des lots offerts par la Ville de Saint-Maur seront attribués :
- Aux cinq premiers de la catégorie Seniors Amateurs.
 - Aux deux premiers de la catégorie Champions.
 - Au premier de la catégorie étudiants.
 - Au premier de la catégorie lycéens.
- Dans chaque catégorie le vainqueur de l'an passé est hors concours, sauf s'il a changé de catégorie. Les prix ne sont pas cumulables et le jury se réserve le droit de modifier l'attribution des lots en fonction du nombre de participants par catégorie.
- ART. 7** Les participants à cette dictée s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury. Les organisateurs se réservent la possibilité de contrôler à tout moment, le nom, l'adresse, l'âge des concurrents et de modifier s'il y a lieu, la catégorie dans laquelle ils concourent.
- ART. 8** Les décisions du jury sont sans appel.
- ART. 9** La dictée portera sur l'orthographe moderne des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte, compte tenu des accents, trémas et traits d'union telle qu'elle figure en **entrée** dans les deux dictionnaires de référence visés ci-dessous. La ponctuation sera précisée. Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise sera celle apparaissant en entrée dans les ouvrages de référence retenus. Les ouvrages de référence sont pour l'orthographe, le « PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ 2018 » et « LE PETIT ROBERT 2018 » et pour la grammaire, le « BLEND » de chez Hachette et le «DICTIONNAIRE DES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE» par A.V. THOMAS et M. de TORO, à l'exclusion de tout autre. La dictée fera l'objet d'une première lecture, de l'énoncé puis d'une seule relecture suivie d'un temps de réflexion au cours duquel il ne sera répondu à aucune question des participants. La fin de la dictée « lycéens » sera annoncée par l'orateur.

- ART. 10** Le barème de correction sera le même pour l'ensemble des candidats. Le jury détermine le nombre de copies devant être soumis à double ou triple correction. Les copies resteront en possession des organisateurs. Les résultats sont confidentiels et non affichés. Le classement définitif de la dictée sera envoyé par courrier.

- ART. 11** L'utilisation de documents (dictionnaires, fascicules de grammaire, etc...) ou de correcteurs orthographiques électroniques est interdite. Toute tentative de fraude ou de collaboration avec un autre candidat entraînera l'élimination des deux candidats (y compris celui répondant à une demande de collaboration). Seules les feuilles fournies par l'organisateur pourront être utilisées. Des stylos seront mis à disposition des participants. Les copies devront être lisibles, sans surcharges ni ratures ambiguës.

Tout accent devra être correctement placé. Pour corriger un mot, chaque concurrent devra le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou en marge.

Les copies ne devront pas être écrites en rouge ni en vert et ne devront porter aucun signe distinctif quel qu'il soit.



Bulletin d'inscription
27^e Dictée de Saint-Maur
A remplir très lisiblement

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Courriel

Profession*

* si vous êtes retraité, précisez votre ancienne profession.

Catégorie** : Seniors lycéens Seniors champions
 Seniors étudiants Seniors amateurs

** pour déterminer celle-ci, veuillez vous reporter à l'article 4 du règlement

Accepte d'être pris en photo Oui Non

Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'y soumettre sans réserve et contestation.

Les mineurs participants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité.

Fait à Saint-Maur, le :

Signature :